



GEMENG
JONGLËNSTER

Modification du plan d'aménagement particulier « quartier existant » « Patrimoine communal »

Document complémentaire au dossier introduit à la procédure le
27/01/23 par le Conseil communal de la Commune de Junglinster

- partie graphique

Octobre 2023 – version pour le vote du Conseil communal

Client

Administration communale de Junglinster

12, rue de Bourglinster

L-6112 Junglinster

Tel. (+352) 787272 – 1

www.junglinster.lu



Bureau d'études

Zimplan SARL

4, rue Albert Simon | L-5315 Contern

B.P. 102 | L-5302 Sandweiler

Tél : (+352) 26.390-1

www.zimplan.lu

zimplan s.à r.l.

Urbanisme & Aménagement du Territoire



N° de référence	20202390-ZP_ZILM	
Suivi/Assurance qualité	Nom et qualité	Date
Rédigé par	Vivianne KEILS Tél. :(+352) 26 390-856	Oktober 2023
Vérifié par	Anita BAUM Tél. : (+352) 26 390-851	Oktober 2023

Résumé et modifications

Indice	Description	Date

P:\LP-SC\2020\20202390_ZP_ModPAG-PAPQE_Junglinster Patrimoine communal\C_Documents\C1_PAG\C15_Dossier_vote_CC_date\20232390_ModPAG_Patrimoine_2023_10_10.docx

INHALTSVERZEICHNIS

1 PARTIE GRAPHIQUE.....	5
ANNEXE.....	10

Ce document complète le dossier „Modification du plan d’aménagement particulier – quartier existant « Patrimoine communal »“ de novembre 2022, qui a été mis en procédure par le collège échevinal de Junglinster le 27 janvier 2023.

Pendant la procédure quatre réclamations ainsi que l’avis de la cellule d’évaluation du 2 août 2023 (réf. : 19585/27C et réf. 27C/026/2023 pour la modification parallèle du plan d’aménagement général) ont été adressés à la Commune de Junglinster.

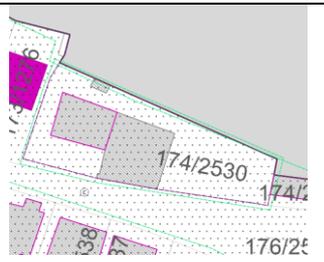
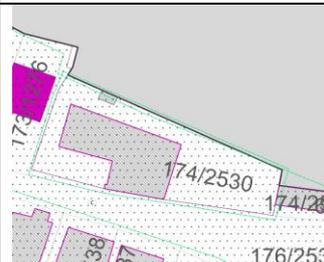
Aucune modification n'a été apportée au dossier sur la base de l’avis de la cellule d’évaluation.

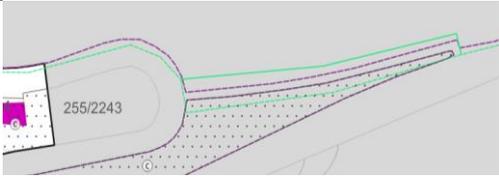
Les quatre réclamations portent sur des points qui sont présentés à la fois dans le PAG et dans le PAP-QE. Dans ce dernier, il s'agit uniquement d'une reprise indicative du contenu du PAG.

Dans le cadre de la procédure parallèle du PAG, les réclamants ont été entendus et des modifications seront apportées à la partie graphique du PAG dans les 4 cas qui concernent également le PAP-QE. Afin de maintenir la cohérence entre les deux documents – le PAG et le PAP-QE - il s’avère donc nécessaire d'apporter les modifications correspondantes dans la partie graphique du PAP-QE.

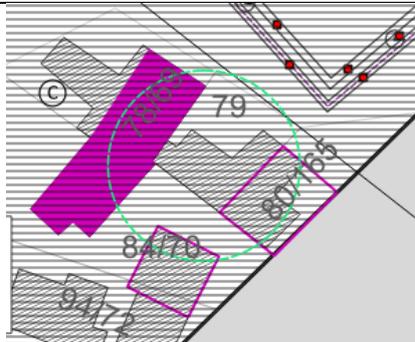
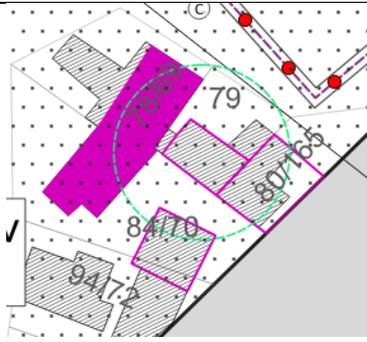
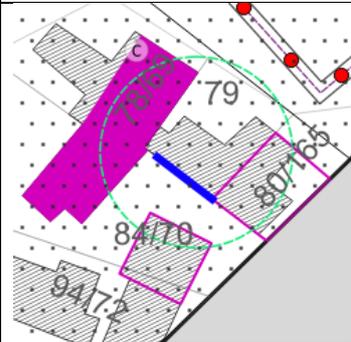
1 PARTIE GRAPHIQUE

Localité de Bourglinster (03) :

11, Rue de Gonderange		
PAP-QE en vigueur	Projet- PAP-QE – version introduite à la procédure	Projet- PAP-QE – version vote
		
<p><i>Suite à une réclamation le « gabarit d’une construction existante à préserver » est appliqué pour l’entièreté de la ferme. Dans le PAP-QE cette information est représentée à titre indicatif.</i></p>		

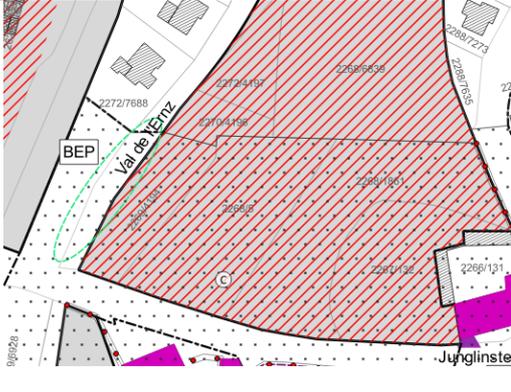
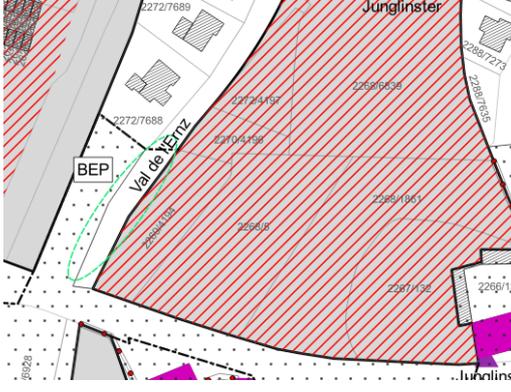
Geipentrâp (chemin à l’entrée de la localité de Bourglinster, Rue de Gonderange)	
PAP-QE en vigueur	
Projet- PAP-QE – version introduite à la procédure	
Projet- PAP-QE – version vote	
<p><i>Suite à une réclamation la protection « construction à conserver » est appliquée pour le chemin avec escaliers appelé « Geipentrâp ». Dans le PAP-QE cette information est représentée à titre indicatif.</i></p>	

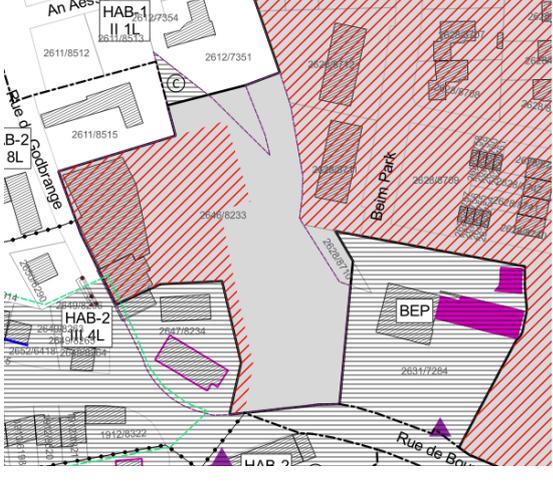
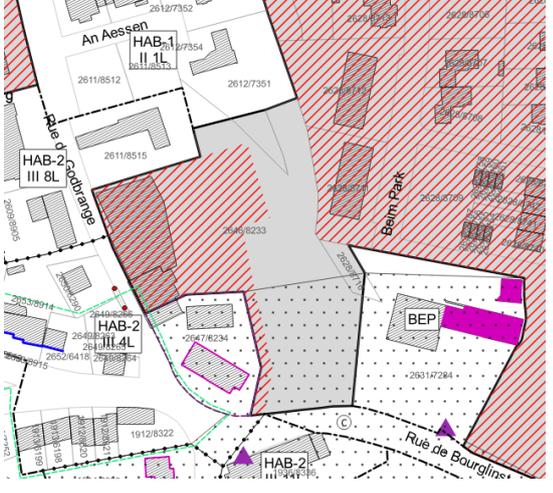
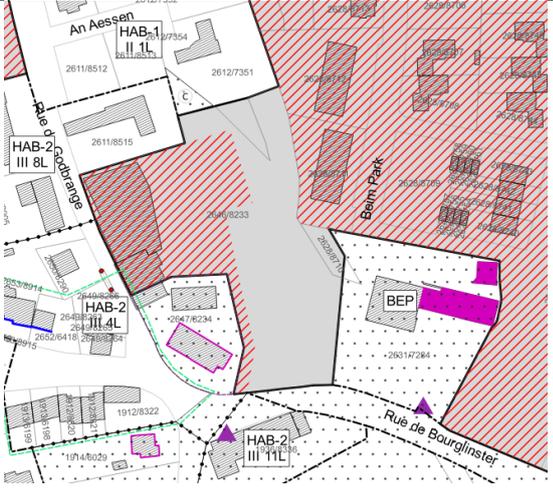
Localité de Eisenborn (04) :

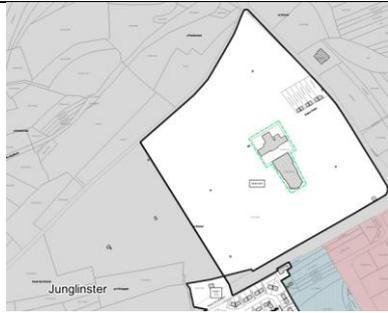
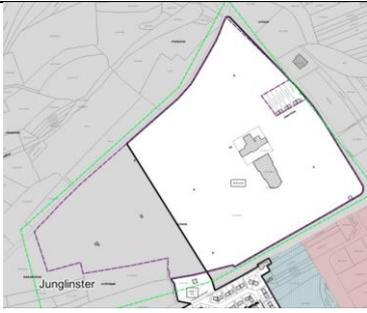
1 et 2a, Rue de la Forêt		
PAP-QE en vigueur	Projet- PAP-QE – version introduite à la procédure	Projet- PAP-QE – version vote
		
<p><i>Suite à une réclamation le « gabarit d'une construction existante à préserver » est remplacée par un « alignement d'une construction existante à préserver » pour la façade arrière. Dans le PAP-QE cette information est représentée à titre indicatif.</i></p>		

Localité de Junglinster (09) :

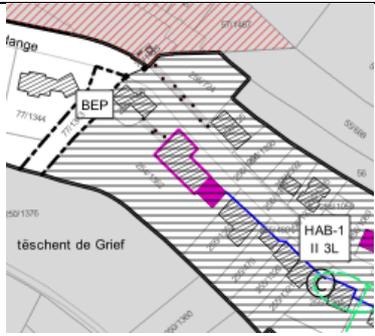
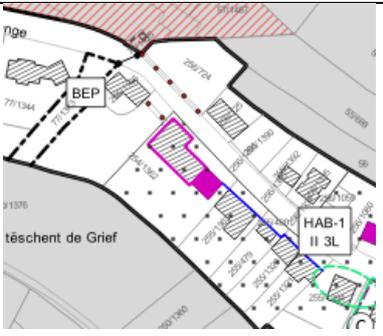
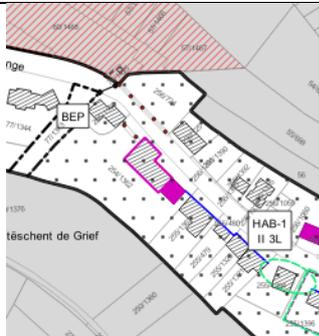
Rue de la Montagne		
PAP-QE en vigueur	Projet- PAP-QE – version introduite à la procédure	Projet- PAP-QE – version vote
		
<p><i>Suite à l'avis de la commission d'aménagement le secteur protégé de type « environnement construit » n'est pas enlevé → pas de modification du PAG en vigueur sur ce point. Dans le PAP-QE cette information est représentée à titre indicatif.</i></p>		

Rue de Bourglinster	
PAP-QE en vigueur	
Projet- PAP-QE – version introduite à la procédure	
Projet- PAP-QE – version vote	
<p><i>Suite à une réclamation l'indication du secteur protégé de type « environnement construit » est enlevée. Dans le PAP-QE cette information est représentée à titre indicatif.</i></p>	

Rue de Bourglinster / Rue de Godbrange	
PAP-QE en vigueur	
Projet- PAP-QE – version introduite à la procédure	
Projet- PAP-QE – version vote	
<p><i>Suite à une erreur matérielle l'indication du secteur protégé de type « environnement construit » est corrigée dans le PAG. Dans le PAP-QE cette information est représentée à titre indicatif.</i></p>	

Parcelle 1020/7894		
PAP-QE en vigueur	Projet- PAP-QE – version introduite à la procédure	Projet- PAP-QE – version vote
		
<p><i>Suite à une réclamation l'indication de la protection du patrimoine culturel national selon la « liste des immeubles et objets bénéficiant d'une protection nationale » est actualisée. Dans le PAP-QE cette information est représentée à titre indicatif.</i></p>		

Localité de Rodenbourg (10) :

Rue de Wormeldange		
PAP-QE en vigueur	Projet- PAP-QE – version introduite à la procédure	Projet- PAP-QE – version vote
		
<p><i>Suite à l'avis de la commission d'aménagement le secteur protégé de type « environnement construit » n'est pas enlevé → pas de modification du PAG en vigueur sur ce point. Dans le PAP-QE cette information est représentée à titre indicatif.</i></p>		

ANNEXE

AVIS DE LA CELLULE D'ÉVALUATION

PARTIE GRAPHIQUE DU PAP-QE : SITUATION EN VIGUEUR / SITUATION PROJÉTÉE, DEMANDE DE L'APPROBATION

VERSION COORDONNÉE DE LA PARTIE ÉCRITE DU PAP-QE